

VALTECH

Société Européenne

103 rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Guillaume DRANCY
17 avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

VALTECH

Société Européenne
103 rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VALTECH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.5 « Utilisations d'estimations » de l'annexe aux comptes consolidés expose les principes comptables significatifs et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations. Cette note précise également que les circonstances et les résultats futurs pourraient conduire à des changements d'estimations ou d'hypothèses susceptibles d'affecter la situation financière, le compte de résultat et les flux de trésorerie futurs du Groupe. Parmi ces estimations significatives, figurent les écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note 2.7 « Tests de dépréciations (IAS 36) » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de pertes de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 9.2 « Test de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- Le Groupe présente à l'actif de son bilan des impôts différés actifs pour un montant de 2.562 milliers d'euros au 31 décembre 2014 tel qu'exposé dans la note 8.3 « Impôts différés » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions d'utilisation des déficits fiscaux reportables, revu les calculs effectués par la société et vérifié que la note 8.3 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

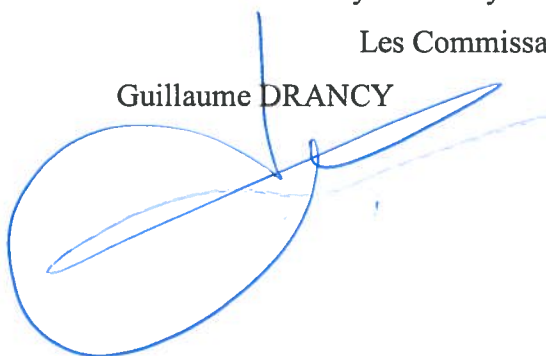
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Antony et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Guillaume DRANCY



Deloitte & Associés



Géraldine SEGOND

valtech.

Société européenne au capital de 3.330.923,32 €
Siège social : 103 rue de Grenelle – 75007 paris
RCS Paris 389 665 167

Annexes aux Comptes consolidés Exercice 2014

SOMMAIRE

	page
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES DU GROUPE	4
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	6
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
NOTE 1 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	7
NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
2.1. Référentiel comptable	9
2.3. Présentation des comptes	11
2.4. Périmètre et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 ET 31)	11
2.5. Utilisations d'estimations	14
2.6. Ecart d'acquisition et regroupement d'entreprises	14
2.7. Tests de dépréciations (IAS 36)	16
2.8. Transactions internes	17
2.9. Actifs non courants destinés à la vente (IFRS 5)	17
2.10. Les transactions en devises (IAS 21)	17
2.11. Conversions des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)	17
2.12. Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)	17
2.13. Immobilisations corporelles (IAS 16)	18
2.14. Contrats de locations	18
2.15. Créances clients et rattachés	18
2.16. Instruments financiers (IAS 32 ET 39)	19
2.17. Disponibilités, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placements (IAS 7 AND 39)	19
2.18. Provisions pour retraite et avantages assimilés (IAS 19 R)	19
2.19. Paiement en actions (IFRS 2)	20
2.20. Provisions (IAS 37)	20
2.21. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IAS 11 ET IAS 18)	21
2.22. Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique (IAS 20)	21
2.23. Autres produits et charges	21
2.24. Endettement net et cout de l'endettement	22
2.25. Impôts (IAS 12)	22
2.26. Résultat par actions (IAS 33)	22
2.27. Présentation du périmètre	23
NOTE 3 – LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	23
3.1. Plan stratégique « Rocket »	23
3.2. Augmentation de capital réservée intégralement souscrite par SiegCo	24
3.3. Acquisition de la société NEON STINGRAY	24
3.4. Lancement d'activité en Suisse et à Singapour	25
3.5. Evolution des activités historiques aux Etats-Unis	25
3.6. Transformation en société européenne	25
NOTE 4 – INFORMATIONS SECTORIELLES	26
NOTE 5 – PERSONNEL	28
5.1. Effectif moyen	28
5.2. Sous-traitants	28
NOTE 6 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL	29
6.1. Charges opérationnelles	29
6.2. Autres produits et charges	29
6.3. E.B.I.T.D.A.	30
NOTE 7 – RESULTAT FINANCIER	30
NOTE 8 – IMPOTS ET IMPOTS DIFFERES	30
8.1. Analyse de la charge d'impôt	31
8.2. Preuve d'impôts	31
8.3. Impôts différés	32
NOTE 9 – ECART D'ACQUISITION	33
9.1. Ecart d'acquisition	33
9.2. Tests de dépréciation	34
NOTE 10 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36
NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38
NOTE 12 – ACTIFS FINANCIERS	38
NOTE 13 – CREANCES COURANTES	39
13.1. Créances clients et comptes rattachés	39
13.2. Autres créances	40

NOTE 14 – CAPITAL	41
14.1. Capital	41
14.2. Actions d'autocontrôle – contrat de liquidité	41
14.3. Actions d'autocontrôle – programme de rachat d'actions	42
14.4. Résultat de base par action et résultat dilué par action	43
14.5. Dividendes	43
NOTE 15 – PROVISIONS	44
15.1. Evolution des provisions	44
15.2. Provisions pour couverture sociale, engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	44
15.3. Provisions pour litiges	45
15.4. Provisions pour locaux vides	46
NOTE 16 – DETTES COURANTES – NON COURANTES	47
16.1. Dettes non courantes	47
16.2. Dettes courantes	47
16.3. Dettes Fournisseurs	47
NOTE 17 – TRESORERIE et EQUIVALENTS DE TRESORERIE,	48
NOTE 18 – DETTES FINANCIERES ET INSTRUMENTS FINANCIERS	48
18.1. Analyse de la dette par nature	48
18.2. Analyse de la dette par échéances	49
18.3. Analyse de la dette par devises	49
18.4. Analyse de la dette par taux	49
18.5. Contrats de financement	49
NOTE 19 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS	50
19.1. Gestion du risque de change	50
19.2. Gestion du risque de taux	50
19.3. Risque de liquidité	51
19.4. Risque sur actions et autres placements financiers	51
NOTE 20 – AVANTAGES SUR CAPITALS PROPRES - Plan de bons de souscription d'actions	52
20.1. Description des principales caractéristiques des plans d'options de souscriptions d'actions	52
20.2. Informations sur la juste valeur des options attribuées	53
20.3. La maturité des options de souscription d'actions	54
20.4. La volatilité du cours	55
20.5. Les caractéristiques des plans	55
20.6. Charges comptabilisées au titre des avantages sur instruments de capital	57
NOTE 21 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	57
21.1. Obligations contractuelles	57
21.2. Garanties données	57
21.3. Clauses de variation de prix	Error! Bookmark not defined.
21.4. Garanties reçues	58
NOTE 22 – PARTIES LIEES	59
22.1. Parties liées	59
22.2. Sociétés mises en équivalence	59
22.3. Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration	59
22.4. Montants alloués aux organes de direction	59
NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	60
NOTE 24 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	60

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12	Note
Revenus	154 054	136 084	132 480	4
Autres revenus	395	1 464	1 251	4
Total revenus	154 449	137 548	133 731	
Coût des ventes	(102 588)	(93 543)	(92 587)	6.1.
Marge brute	51 861	44 005	41 144	
Coûts commerciaux	(9 023)	(8 896)	(11 505)	6.1.
Coûts administratifs	(35 573)	(31 469)	(29 444)	6.1.
Résultat opérationnel courant	7 265	3 640	195	
Coûts de restructuration	(1 671)	(1 179)	(374)	6.2.
Autres produits et charges d'exploitation	11	(493)	354	6.2.
Perte de valeur des goodwill	(1 811)	-	-	6.2.
Résultat de l'activité opérationnelle	3 794	1 968	175	
Coût de l'endettement brut	(409)	(470)	(580)	7
Produit de la trésorerie et équivalent de trésorerie	219	15	39	7
Autres produits et charges financières	1 289	363	(431)	7
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	4 893	1 876	(797)	
(Charges) produits d'impôts	(3 009)	(750)	(730)	8.2.
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	-	-	(570)	12
Résultat des activités non poursuivies (*)	-	(105)	-	
Résultat net de la période	1 884	1 021	(2 097)	
<i>Nombre moyen d'actions de base</i>	<i>22 772</i>	<i>21 221</i>	<i>21 224</i>	14.3.
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>	<i>23 847</i>	<i>21 582</i>	<i>21 224</i>	14.3.
Résultat par action de base	0,08	0,05	(0,10)	14.1.
Résultat par action diluée	0,08	0,05	(0,10)	14.1.

(*) Valtech a cédé le 20 novembre 2013 sa participation de 51% dans Valtech Co. Ltd (Valtech Korea), société consolidée par mise en équivalence, qui était codétenue par Valtech et le groupe sud-coréen SKC&C. La quote-part de résultat de cette filiale comptabilisée au titre de l'année 2013 est une perte de 105 milliers d'euros, comptabilisée sur la ligne « résultat des activités cédées selon la norme IFRS 5.

ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES DU GROUPE

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Résultat de l'exercice	1 884	1 021	(2 097)
Ecarts de conversion	(242)	(692)	(3)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat	(242)	(692)	(3)
Ecarts actuariel sur indemnités de départ à la retraite (**)	(13)	41	-
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat	(13)	41	-
Résultat Global part du Groupe	1 629	370	(2 100)

(**) Les états globaux des gains et pertes consolidés aux 31 décembre 2013 ont été retraités des effets de l'application de l'amendement d'IAS 19 Avantages au personnel au 1^{er} janvier 2013. L'impact de ce changement de méthode n'est pas matériel pour l'année 2012 et la présentation n'a donc pas été retraitée pour ces deux années.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12	Variation	Notes
Goodwill	15 168	14 845	16 227	323	9
Immobilisations incorporelles nettes	1 826	1 080	198	746	10
Immobilisations corporelles nettes	2 773	2 597	3 594	176	11
Participations dans les entreprises co-associées	-	-	-	-	12
Actif financier non courant net	-	-	120	-	12
Autres actifs non courant, nets	3 447	3 171	2 897	276	12
Impôts différés actifs	2 562	2 655	1 871	(93)	8.3.
Actifs non courants	25 776	24 348	24 907	1 428	
Créances clients et comptes rattachés	37 628	29 707	36 256	7 921	13.1.
Autres actifs courants	7 436	5 308	4 558	2 128	13.2.
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 216	5 305	3 901	20 911	17
Actifs courants	71 280	40 320	44 715	30 960	
TOTAL ACTIF	97 056	64 668	69 622	32 388	
	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12	Variation	Notes
Capital social	3 331	2 570	2 570	761	14
Réserves	52 189	25 243	26 856	26 946	14
Résultat net - part du Groupe	1 884	1 021	(2 097)	863	14
Capitaux propres - part du Groupe	57 404	28 834	27 329	28 570	14
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	
Capitaux propres	57 404	28 834	27 329	28 570	
Provisions pour risques et charges - part non courante	485	326	328	159	15
Pensions et indemnités de départ à la retraite	508	321	491	187	15
Emprunts auprès des étab. de crédit - part non courante	112	68	9	44	18
Impôts différés passif	711	570	470	141	8.3.
Passifs non courants	1 816	1 285	1 298	531	
Provisions pour risques et charges - part courante	2 046	1 802	1 665	244	15
Emprunts auprès des étab. de crédit - part courante	828	3 986	5 826	(3 158)	18
Découverts bancaires	-	809	3 564	(809)	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 015	13 031	13 491	2 984	16.3.
Autres passifs courants	18 947	14 921	16 449	4 026	16.2.
Passifs courants	37 836	34 549	40 995	3 287	
TOTAL PASSIF	97 056	64 668	69 622	32 388	

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-12
Résultat net	1 884	1 021	(2 097)
Intérêts minoritaires	-	-	-
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation	-	-	-
- Dépreciation et amortissement, net	1 992	1 755	1 921
- Dépreciation des écarts d'acquisition	1 811	-	-
- Dotation (reprise) aux provisions	(327)	57	(598)
- Dotation aux provisions pour engagement de retraite	(172)	(55)	196
- Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants	(1)	342	3
- Charges liées aux paiements en actions	644	448	(27)
- Résultat dans les sociétés co-associées	-	-	570
- Résultat dans les sociétés cédées	-	105	-
Coûts financiers	196	470	676
Charges d'impôts (Impôts différés inclus)	3 009	750	729
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	9 036	4 893	1 373
Impôts payés	(2 522)	(1 472)	(455)
Variation nettes des actifs et passifs courants	(5 592)	4 752	(6 888)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	922	8 173	(5 970)
Investissement actif non courant corporel	(1 543)	(1 103)	(1 552)
Investissement actif non courant incorporel	(2 119)	(1 050)	(141)
Prix de cessions des actifs non courants cédés	-	75	-
Acquisition de filiales	(664)	-	-
Flux dus aux acquisitions (trésorerie acquise ou cédée)	284	-	-
Augmentation (Diminution) des investissements financiers	(178)	(247)	72
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	(4 220)	(2 325)	(1 621)
Intérêts payés	(196)	(470)	(676)
Augmentation de capital	27 000	695	4 500
Augmentation des dettes financières	-	478	2 001
(Diminution) des dettes financières	(3 114)	(2 259)	(997)
Autres variations d'actif et de passifs financiers	-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	23 690	(1 556)	4 828
Incidence des variations des cours des devises	1 328	(133)	(111)
Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie	21 720	4 159	(2 874)
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	4 496	337	3 211
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	26 216	4 496	337
Renvoi Note	17	17	17

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

La variation des capitaux propres sur 2012, 2013 et 2014 peut se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Rémunération payées en actions différés	Résultat net	Actions d'auto contrôle	Ecart de conv.	Total part du Groupe	Intérêts mino.	Total
Au 31 décembre 2011	19 349 192	2 343	71 231	(43 880)	1 451	(5 096)	-	(1 122)	24 927	-	24 927
Affectation du résultat	-	-	-	(5 096)	-	5 096	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	(2 097)	-	-	(2 097)	-	(2 097)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Résultat Global	-	-	-	-	-	(2 097)	-	(1)	(2 098)	-	(2 098)
Augmentation de capital	1 875 000	227	4 273	-	-	-	-	-	4 500	-	4 500
Rémunération payées en actions différés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	1 875 000	227	4 273	-	-	-	-	-	4 500	-	4 500
Au 31 décembre 2012	21 224 192	2 570	75 504	(48 976)	1 451	(2 097)	-	(1 123)	27 329	-	27 329
Affectation du résultat	-	-	-	(2 097)	-	2 097	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	1 021	-	-	1 021	-	1 021
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	41	-	-	-	(692)	(651)	-	(651)
Résultat Global	-	-	-	41	-	1 021	-	(692)	370	-	370
Rémunération payées en actions différés	-	-	-	-	-	448	-	-	448	-	448
Augmentation de capital	-	-	694	-	-	-	-	-	694	-	694
Achats actions propres	-	-	-	-	-	-	(7)	-	(7)	-	(7)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	694	-	-	448	(7)	-	1 135	-	1 135
Au 31 décembre 2013	21 224 192	2 570	76 198	(51 032)	1 899	1 021	(7)	(1 815)	28 834	-	28 834
Affectation du résultat	-	-	-	1 021	-	(1 021)	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	1 884	-	-	1 884	-	1 884
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	(13)	-	-	-	(242)	(255)	-	(255)
Résultat Global	-	-	-	(13)	-	1 884	-	(242)	1 629	-	1 629
Rémunération payées en actions différés	-	-	-	-	-	644	-	-	644	-	644
Augmentation de capital	6 279 070	760	26 240	-	-	-	-	-	27 000	-	27 000
Achats actions propres	-	-	-	-	-	-	(703)	-	(703)	-	(703)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	6 279 070	760	26 240	-	-	644	(703)	-	26 941	-	26 941
Au 31 décembre 2014	27 503 262	3 330	102 438	(50 024)	2 543	1 884	(710)	(2 057)	57 404	-	57 404

NOTE 1 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

Dénomination : VALTECH.

Siège social : 103 rue de Grenelle, 75007 PARIS

Forme juridique : Société Européenne à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du Code de commerce.

La société tête de groupe est la société VALTECH S.E. .

Elle est soumise à la législation française.

L'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'année 2014 se tiendra le 30 juin 2015.

Les comptes du Groupe VALTECH ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 18 mars 2015.

Les métiers du Groupe sont la conception en mode Agile, la réalisation et l'optimisation de projet et de plateformes digitales critiques pour la croissance de nos clients. S'appuyant sur une expertise technologique reconnue, VALTECH propose une vision novatrice et une mise en œuvre intégrée sur toute la chaîne de valeur digitale avec pour finalité l'accélération du Time to Market, l'accroissement de revenus et du retour sur investissement pour ses clients.

NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2014

Les notes 3 à 7 illustrent principalement les éléments de compte de résultat.
Les notes 8 à 22 illustrent les éléments de bilan.

NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») publiées par l'IASB (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2014, (disponibles sur internet : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), et présentés avec, en comparatif, les exercices 2013 et 2012 établis selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés 2014 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2013, à l'exception des amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1^{er} Janvier 2014.

2.2.1. Evolutions comptables mises en oeuvre dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014

Le Groupe a appliqué dans ses états financiers consolidés de l'exercice 2014 les nouvelles normes et amendements tels qu'adoptés par l'UE et d'application obligatoire au 1er janvier 2014

Changement de méthode comptable - Première application des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12

Les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ont été publiées en mai 2011. Ces normes ont été adoptées par l'Union européenne le 29 décembre 2012.

Elles ont été complétées par :

- des amendements aux normes existantes IAS 27 (2011) « Etats financiers individuels » et IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- des amendements aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 concernant leurs « Dispositions transitoires » ;
- des amendements aux normes IFRS 10, IFRS12 et IAS 27 concernant l'exemption de consolidation applicable aux « Entités d'investissement ».

Ces différentes normes n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2014.

- **IFRS 10 « Etats financiers consolidés »**

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » et dans l'interprétation SIC 12 « Consolidation - entités ad hoc ». La norme IFRS 10 introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur l'appréciation du contrôle lorsque le Groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

- **IFRS 11 « Partenariats »**

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement - apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Cette norme définit la manière dont doit être traité un partenariat à travers lequel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariats : les coentreprises et les activités conjointes. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties (« coentrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité. En application de la norme IFRS 11, les partenariats qualifiés de coentreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée). Chacun des coparticipants à une activité conjointe doit comptabiliser, ligne à ligne, les actifs et passifs ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts.

- **IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »**

La norme IFRS 12 précise les informations à fournir au titre des intérêts détenus dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées.

Autres normes et interprétations

Les textes suivants, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014, n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe :

- l'amendement à la norme IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » ;
- les amendements à la norme IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- les amendements à la norme IAS 36 « Dépréciations des actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

2.2.2 Textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire en 2014 et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation

Les textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire en 2014 et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation sont les suivants :

- les amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies - Cotisations des membres du personnel » ;
- l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

Le Groupe estime que l'application future des amendements à IAS 19 n'aurait pas d'impact significatif sur ces comptes consolidés annuels.

L'interprétation IFRIC 21 a été publiée en mai 2013 par le Comité d'Interprétation des IFRS (IFRS IC) pour clarifier le fait générateur de la provision relative à tous les droits ou taxes (« levies ») autres que les impôts sur les bénéfices.

Cette interprétation modifie les pratiques existantes pour les taxes annuelles dont l'exigibilité est déclenchée par le fait d'être en activité à une date spécifiée, ou par l'atteinte d'un certain seuil d'activité. Des débats sont actuellement en cours sur la nature de la contrepartie des dettes fiscales car l'interprétation renvoie à d'autres normes pour déterminer s'il s'agit d'une charge ou d'un actif. Une vue consiste à considérer que la taxe doit être comptabilisée en charge lorsqu'elle est reconnue au passif selon IFRIC 21, car il s'agirait d'un coût administratif. Selon une vue alternative, ces taxes constituent un coût de production au sens d'IAS 2, qu'il convient donc d'intégrer au coût des ventes sur une période n'excédant pas un an, en cohérence avec le principe de rattachement des charges aux produits de la norme IAS 18 « Produit des activités ordinaires ».

2.2.3 Autres textes publiés par l'IASB mais non approuvés par l'Union européenne

Les textes suivants, concernant des règles et méthodes comptables appliquées spécifiquement par le Groupe, n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation par l'Union européenne :

- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients »
- la norme IFRS 9 « Instruments financiers »
- les amendements à IAS 16 et à IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissements acceptables »
- les amendements à IFRS 11 « Acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes »
- les amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

Sous réserves d'approbation par l'Union européenne, la norme IFRS 9 sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme introduit une nouvelle approche de classification de l'ensemble des actifs financiers, qui modifiera les règles de classification et d'évaluation appliquées actuellement par le Groupe en application de la norme IAS 39 « Instruments financiers : classification et évaluation ».

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune des normes, interprétations et amendements adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne et dont la mise en application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2014. L'impact de ces normes sur les résultats et la situation financière du Groupe est en cours d'évaluation.

2.3. Présentation des comptes

Le Groupe VALTECH présente un compte de résultat par fonction en faisant ressortir les éléments suivants :

- les coûts des ventes (charges nécessaires à la réalisation des projets),
- les frais commerciaux,
- les frais généraux et administratifs.

L'ensemble de ces trois postes représente les charges opérationnelles qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir la marge opérationnelle, indicateur de performance de l'activité du Groupe. Afin de fournir une information exhaustive, ces charges opérationnelles sont analysées par nature dans la Note 4 « Informations complémentaires sur le résultat opérationnel » du document présent.

2.4. Périmètre et méthodes de consolidation (IFRS 10,11 ET 12)

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société VALTECH S.E. et de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement ou contrôlées directement ou indirectement et les sociétés sous influence notable selon la norme IFRS 10.

Le résultat des filiales acquises ou cédées durant l'exercice est intégré dans le résultat consolidé de la date effective de prise de contrôle jusqu'à la date effective de cession.

Le périmètre de consolidation est détaillé en paragraphe 2.27 « Présentation du périmètre ».

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles VALTECH exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est présumé exister lorsque VALTECH détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque VALTECH, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

VALTECH consolide les entités ad hoc qu'il contrôle en substance parce qu'il a le droit d'obtenir la majorité des avantages ou qu'il conserve la majorité des risques résiduels inhérents à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque VALTECH détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Au 31 décembre 2014, VALTECH ne consolide plus aucune société selon la méthode de la mise en équivalence.

Sociétés hors périmètre

Les participations dans lesquelles le groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « titres disponibles à la vente » et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers. Au 31 décembre 2014, aucune participation n'est concernée.

2.5. Utilisations d'estimations

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de VALTECH doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui peuvent affecter les états financiers des exercices à venir. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- dépréciation des créances douteuses,
- dépréciation des goodwill dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, de valeurs terminales basées notamment sur des taux de croissance à long terme,
- valorisation des actifs et passifs liés aux engagements de retraite à travers la prise en compte des hypothèses actuarielles en vigueur à la date de clôture (taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires, taux d'inflation et table de mortalité et rotation du personnel),
- valorisation des instruments financiers,
- impôts différés et charges d'impôts hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires
- provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation de la position juridique et à la valorisation des risques

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Ils ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leur pays respectif. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le groupe.

2.6. Goodwill et regroupement d'entreprises

Le groupe applique les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées depuis le 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 étant traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition selon laquelle les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels assumés, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3 révisée.

L'allocation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3 révisée, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. Lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprise, de comptabiliser l'écart d'acquisition soit sur une base de 100%, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 avaient été traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat, contre réserves avant le 1er janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement. Une position de l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) de janvier 2013 est venue corriger les analyses sur les compléments de prix avec conditions de présence, qui doivent désormais être systématiquement considérés des éléments de rémunération.

Les Goodwill sont rattachés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Ces unités correspondent à des ensembles économiques dont l'activité continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants les uns des autres. Ce peut être des zones géographiques mais également des lignes de métiers.

Les Goodwill liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "Titres mis en équivalence".

Les Goodwill sont reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21.

2.7. Tests de dépréciations (IAS 36)

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations corporelles, Goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Pour les Goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année calendaire sur la base de la plus haute des valeurs suivantes :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale,
- Prix de vente net s'il existe un marché actif.

La méthode retenue pour ces tests de dépréciation est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation.

La valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La méthode prolonge à l'infini un montant normatif avec un taux de croissance. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe. (Cf. paramètres retenus en 9.2. Dépréciation des écarts d'acquisition).

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

2.8. Transactions internes

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.9. Actifs non courants destinés à la vente (IFRS 5)

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession.

Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales. Les actifs et passifs destinés à être cédés sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du groupe. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

2.10. Les transactions en devises (IAS 21)

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultants de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat sauf si ceux-ci constituent des actifs ou passifs de couvertures. Dans ce cas l'écart est enregistré en capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, tous les impacts liés aux transactions en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.11. Conversions des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste Réserves de conversion, pour la part revenant au groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

2.12. Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Les coûts capitalisés des logiciels développés à usage interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels et une quote-part directement affectable de frais généraux de production.

2.13. Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties selon leur durée de vie attendue, comme suit :

- Agencements, aménagements, installations techniques 8-10 ans
- Matériel informatique 3-5 ans
- Mobilier 5-7 ans

2.14. Contrats de locations

Contrat de location financement

Les contrats de location d'actifs, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Les immobilisations acquises sous forme de contrat de location financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat.

Contrat de location simple

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve substantiellement les risques et avantages économiques relatifs à la propriété sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats (nets de remises ou ristournes reçues par le bailleur) sont comptabilisés en charges de l'exercice de manière linéaire au cours de la période du contrat. Conformément à l'interprétation SIC 15 relative aux avantages consentis par le bailleur au preneur dans le cadre de contrats de location simple, le Groupe comptabilise les avantages cumulés dans le cadre de franchises de loyers comme une diminution de la charge locative sur la durée du bail.

2.15. Créances clients et rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Le groupe fait usage de plusieurs contrats de mobilisation de créances qui transfèrent à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Au 31 décembre 2014, selon les normes IFRS (IAS 39), le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

2.16. Instruments financiers (IAS 32 ET 39)

Selon les normes IAS 32 et 39, tous les instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non. L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « trésorerie » et des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat.

Le Groupe peut disposer de programmes de mobilisation de créances commerciales dans certains pays :

- Lorsque les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement, les créances commerciales mobilisées sont maintenues au bilan dans les créances, et une dette financière est enregistrée dans l'endettement à court terme.
- Lorsque les risques sur les créances commerciales sont transférés aux organismes de financement, le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

2.17. Disponibilités, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placements (IAS 7 et 39)

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

2.18. Provisions pour retraite et avantages assimilés (IAS 19 R)

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Ces engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan.

L'application d'IAS 19 R entraîne l'utilisation de la méthode qui suit :

- comptabilisation des écarts actuariels au poste « Autres éléments du résultat global », ce qui entraîne un changement de méthode comptable car le Groupe comptabilisait auparavant les écarts actuariels directement au compte de résultat ; et

- la modification du mode de calcul de la composante financière, avec la suppression du rendement attendu des autres actifs de couverture, ce qui n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe ;
- comptabilisation immédiate des coûts des services passés non acquis en résultat, ce qui ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les comptes du Groupe.

2.19. Paiement en actions (IFRS 2)

Certains salariés et mandataires sociaux du groupe peuvent bénéficier de bons de souscription d'actions, de plans d'achat et de souscription d'actions et de plans d'actions de performance.

L'émission de BSAR en juillet 2013 et celle en décembre 2014 sont évaluées à la date d'attribution selon le modèle de Monte Carlo, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur à la date d'attribution et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie du bon.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits, la contrepartie, en situation nette dans un compte spécifique.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performances soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée a minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu.

Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon aux membres du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

2.20. Provisions (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé significatif.

2.21. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IAS 11 ET IAS 18)

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du groupe et au produit des ventes de licences. Le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires est fonction de la nature des prestations :

- **Prestation en régie**

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations selon IAS 11

- **Prestations en mode projet**

Dans le cas où des contrats en mode projet sont conclus avec obligation de résultat, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés conformément à IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11 avec les particularités suivantes :

- quand le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan,
- lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts ;
- lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

2.22. Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique (IAS 20)

Les subventions qui compensent les charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de manière systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues. Il s'agit principalement de crédits d'impôts au titre de la Recherche.

La société a consulté un cabinet spécialisé dans l'établissement des demandes de Crédit d'Impôt Recherche et a pu ainsi dégager un Crédit d'un montant de 191 milliers d'euros sur l'exercice 2014, de 352 milliers d'euros sur l'exercice 2013 et 296 milliers d'euros sur l'exercice 2012.

L'impact de ce crédit d'impôt recherche sur l'exercice 2014 est reclassé selon la norme IAS 20 en déduction du coût des ventes.

2.23. Autres produits et charges

Le poste Autres produits et charges inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles hors opérations liées à IFRS 5, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

2.24. Endettement net et coût de l'endettement

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

2.25. Impôts (IAS 12)

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si, et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Le développement favorable de nos activités en Allemagne et aux Etats-Unis nous avait conduits à modifier en 2013 notre estimation sur les créances liées aux déficits fiscaux reportables dans ces deux pays. La créance liée aux déficits reportables qui a été reconnue en 2013 comme un actif d'impôt différé s'élevait à 457 milliers d'euros en Allemagne et à 1.480 milliers d'euros aux Etats-Unis. Aucune reconnaissance de créance complémentaire d'impôt différé n'a eu lieu au 31 décembre 2014, les impôts différés à cette date s'élevant à 338 milliers d'euros pour l'Allemagne et 1.620 milliers d'euros pour les Etats Unis (avec un effet de change positif de 194 milliers d'euros).

2.26. Résultat par action (IAS 33)

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué selon les règles édictées par IAS 33.

Le résultat par action est obtenu à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en déduction des capitaux propres.

Le résultat net par action dilué prend en compte le cas échéant les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites ayant un effet dilutif selon la « méthode du rachat d'actions ».

2.27. Présentation du périmètre

Les comptes consolidés de VALTECH S.E. et ses filiales au 31 décembre 2014 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est précisée dans le tableau ci-dessous :

Pays	Périmètre	% intérêt 2014	% intérêt 2013	% intérêt 2012	Date d'acq. ou de création	Méthode de consolidation
France	Valtech S.E.	Société mère				
	Valtech Training	100%	100%	100%	2002	Intégration globale
	Valtech Technology Consulting (dormant)	100%	100%	100%	2006	Intégration globale
Allemagne	Valtech AG	100%	100%	100%	2000	Intégration globale
	Valtech GmbH	100%	100%	100%	1999	Intégration globale
Australie	Valtech Holdings Australia	100%	-	-	2014	Intégration globale
	Valtech Digital Australia	100%	-	-	2014	Intégration globale
Corée du Sud	Valtech CO. Ltd	-	-	51%	2000	cédée en 2013
Danemark	Valtech A/S	100%	100%	100%	2000	Intégration globale
Espagne	Valtech Digital Spain	100%	-	-	2014	Intégration globale
Grande Bretagne	Valtech UK	100%	100%	100%	1996	Intégration globale
Hong Kong	Valtech HK Ltd	100%	100%	100%	2010	Intégration globale
India	Valtech India Systems Private Ltd	100%	100%	100%	1997	Intégration globale
Suède	Valtech AB	100%	100%	100%	1999	Intégration globale
	Kiara (dormant)	100%	100%	100%	2008	Intégration globale
	Kiara Scandinavia AB (dormant)	100%	100%	100%	2008	Intégration globale
	Overland Mobile Kommunikation (dormant)	-	100%	100%	1999	Dissoute en 2014
	Neon Stingray Scandinavia AB	100%	-	-	2014	Intégration globale
Singapour	Valtech Digital Singapore	100%			2014	Intégration globale
Suisse	Valtech Digital Switzerland	100%	-	-	2014	Intégration globale
USA	Valtech Inc.	100%	100%	100%	1997	Intégration globale
	Valtech Solution	100%	100%	100%	2010	Intégration globale

NOTE 3 – LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1 Plan stratégique « Rocket »

La société a annoncé son plan stratégique « Rocket » le 21 octobre 2014. Valtech entame désormais la 3ème phase de son projet industriel et entend accélérer son développement afin de devenir l'une des 5 premières agences de marketing digital et technologique au niveau mondial, en termes de taille et de portefeuille clients, de couverture géographique, de portefeuille de services, d'innovation et de profitabilité.

Trois axes stratégiques essentiels sous-tendent cette nouvelle phase de développement :

- un plan d'acquisitions ciblées permettant d'accélérer les effets de seuil et de taille critique ;
- une internationalisation accrue, indispensable pour encore mieux servir nos clients globaux ;
- la création de nouvelles offres dans la Data et l'élargissement des expertises sectorielles qui viennent alimenter la croissance organique du groupe à travers la construction de partenariats stratégiques forts avec des grands comptes identifiés comme étant les plus stratégiques.

3.2 Augmentation de capital réservée intégralement souscrite par SiegCo

L'assemblée générale du 22 octobre 2014 a approuvé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à SiegCo pour un montant de 27 millions d'euros, par création de 6.279.070 actions nouvelles au prix unitaire de 4,30 euros. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par SiegCo le 30 octobre 2014. A l'issue de cette opération, Siegco détient 66,5% du capital et des droits de vote de Valtech. La société Verlinvest, actionnaire de SiegCo, détient désormais directement et indirectement 73,3% du capital de Valtech.

3.3 Acquisition de la société NEON STINGRAY

Valtech a acquis le 1^{er} août 2014 100% de la société australienne Neon Stingray, qui exerce une activité d'agence digitale à Sydney et dispose d'une filiale en Suède. Neon Stingray, désormais nommée Valtech Digital Australia, compte 20 employés à Sydney à la clôture de l'exercice 2014. Depuis leur entrée dans le périmètre de Valtech, les deux sociétés acquises ont contribué au chiffre d'affaires consolidé du groupe à hauteur de 1,8 million d'euros et à son résultat net à hauteur de 0,1 million d'euros.

Le prix d'acquisition comporte des éléments de prix fixe et des compléments de prix qui dépendent de l'atteinte par Neon Stingray d'objectifs financiers en 2015, 2016 et 2017. La direction de Valtech estime que les objectifs financiers seront atteints et que les compléments de prix seront versés en intégralité. Le paiement de l'acquisition est réalisé en espèces et en actions. Par ailleurs, Valtech a consenti aux cédants une garantie sur la valeur de marché des actions remises en paiement, dont l'échéance est en juillet 2017. A la date d'arrêté des comptes, Valtech avait réalisé l'ensemble des paiements en espèces au titre de cette opération et avait également acquis sur le marché ses propres actions qui sont potentiellement dues aux cédants de Neon Stingray.

La juste valeur de la garantie de prix des actions a été estimée selon une formule de Black & Scholes et est conforme à la norme IFRS 3R. Elle est comprise dans le prix d'acquisition constaté dans les comptes du groupe Valtech au 31 décembre 2014 et comptabilisée en dette. Les évolutions futures de la juste valeur de la garantie viendront modifier le montant de la dette et auront leur contrepartie en résultat.

A la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, Valtech a constaté un écart d'acquisition de 1,1 million d'euros. A la date d'arrêté des comptes, le management de Valtech estime que la totalité de cet écart d'acquisition doit être affecté à l'activité australienne de Neon. Une modification de cette estimation pourra être effectuée dans les 12 mois de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3R. Il n'existe à la date d'arrêté des comptes aucun indice de perte de valeur de l'écart d'acquisition.

3.4 Lancement d'activité en Suisse et à Singapour

Valtech a créé les sociétés Valtech Digital Singapore et Valtech Digital Switzerland, respectivement à Singapour et en Suisse, dont elle détient 100% du capital. Ces créations s'inscrivent dans la stratégie d'internationalisation de l'activité du groupe telle qu'elle a été présentée dans le plan stratégique « Rocket ». La contribution de ces deux sociétés au chiffre d'affaires et au résultat du groupe n'est pas significative en 2014.

3.5 Evolution des activités historiques aux Etats-Unis

Une partie des activités historiques aux Etats-Unis a été arrêtée au 1^{er} semestre de l'exercice 2014. En conséquence, une dépréciation du goodwill liée à l'acquisition d'ADEA en 2010 a été comptabilisée pour un montant de 0,3 million d'euros. Les réorganisations d'activité aux Etats-Unis ont entraîné par ailleurs une dotation aux provisions pour locaux inoccupés à hauteur de 0,4 million d'euros,

Au cours du 2nd semestre, Valtech a poursuivi la décroissance des activités historiques aux Etats-Unis et a constaté en conséquence une dépréciation complémentaire du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010 à hauteur de 1,5 million d'euros.

3.6 Transformation en société européenne

L'assemblée générale du 25 avril 2014 a approuvé la transformation de la société en Société Européenne qui est effective depuis le 22 octobre 2014.

NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE

Au cours de l'exercice 2014, le suivi opérationnel des activités du groupe par la direction générale a été principalement basé sur un suivi géographique. Les secteurs d'activités peuvent rassembler plusieurs pays.

Chaque secteur d'activité possède sa propre direction opérationnelle et est homogène en termes de coûts de main d'œuvre et de typologie de clientèle.

Un secteur d'activité regroupe l'ensemble des activités de la zone géographique concernée: les activités de sous-traitance vis-à-vis d'autres secteurs d'activités du Groupe ainsi que les activités vis à vis de tiers externes.

Les différents secteurs d'activités du Groupe recouvrent des opérations similaires.

Une exception à ce principe, la France où deux secteurs d'activité existent : un secteur d'activité France pour les activités opérationnelles réalisées sur cette zone géographique et un secteur d'activité Corporate pour les activités de direction générale du groupe. L'information sectorielle de premier niveau correspond aux pays dans lesquels le Groupe est implanté. Depuis 2013, le Groupe communique ses performances par régions opérationnelles qui correspondent à l'organisation du Groupe :

- Europe du Nord : Allemagne, Danemark, Royaume-Uni, Suède, Suisse
- Europe du Sud : France
- Amérique du Nord : Etats-Unis
- Asie-Pacifique (dénommée « Reste du monde » jusqu'en 2013) : Australie, Inde, Singapour

Compte tenu de leur faible importance individuelle, les activités en Inde, Singapour et Suisse sont regroupées dans la catégorie « autres » dans le tableau ci-dessous.

L'information sectorielle du Groupe au 31 décembre 2014 est présentée de la manière suivante :

31-déc.-14										
	France	Suède	Danemark	Royaume- Uni	Allemagne	Etats- Unis	Australia	Autres	Elim. Interco	Total
Revenus avec des tiers	28 870	27 212	11 934	24 273	28 817	29 424	1 033	2 885	-	154 449
Revenus intercompagnies	1 741	776	1 772	608	608	184	15	6 971	(12 675)	-
Total des revenus	30 612	27 988	13 706	24 881	29 425	29 608	1 048	9 857	(12 675)	154 449
Résultat opérationnel	(5 331)	3 716	1 115	3 671	2 545	(3 316)	(51)	1 445	-	3 794
Goodwill (valeur nette)	2 037	723	445	-	2 042	6 146	1 103	2 673	-	15 168
Immobilisations	5 385	1 746	1 564	1 421	1 642	1 660	66	3 234	-	16 718
Total des Actifs	7 422	2 469	2 009	1 421	3 684	7 806	1 169	5 907	-	31 887
Amort. Et dépréciations	3 456	1 338	1 291	1 055	1 069	920	37	2 964	-	12 129
Effectifs moyen	278	208	111	64	125	213	7	466	-	1 471
31-déc.-13										
	France	Suède	Danemark	Royaume- Uni	Allemagne	Etats- Unis	Australia	Autres	Elim. Interco	Total
Revenus avec des tiers	34 393	25 857	9 580	8 517	20 571	35 254	-	3 377	-	137 548
Revenus intercompagnies	2 069	308	461	361	165	758	-	6 868	(10 989)	-
Total des revenus	36 462	26 165	10 041	8 877	20 736	36 012	-	10 245	(10 989)	137 548
Résultat opérationnel	(591)	2 918	266	(247)	1 168	(3 188)	-	1 643	-	1 969
Goodwill (valeur nette)	2 037	767	444	-	2 042	7 153	-	2 402	-	14 845
Immobilisations	4 716	1 466	1 324	3 365	1 376	858	-	2 644	-	15 747
Total des Actifs	6 753	2 232	1 768	3 365	3 418	8 011	-	5 046	-	30 592
Amort. Et dépréciations	2 724	1 083	1 140	3 149	904	564	-	2 506	-	12 071
Effectifs moyen	285	186	90	48	99	276	-	531	-	1 515
31-déc.-12										
	France	Suède	Danemark	Royaume- Uni	Allemagne	Etats- Unis	Australia	Autres	Elim. Interco	Total
Revenus avec des tiers	33 709	22 260	11 138	8 942	15 100	37 845	-	4 738	-	133 732
Revenus intercompagnies	1 652	281	85	248	210	201	-	6 224	(8 901)	-
Total des revenus	35 361	22 541	11 223	9 189	15 310	38 046	-	10 963	(8 901)	133 732
Résultat opérationnel	(981)	1 778	645	681	789	(3 773)	-	1 036	-	175
Goodwill (valeur nette)	2 037	791	444	-	2 042	8 087	-	2 826	-	16 227
Immobilisations	4 076	1 421	1 246	3 330	1 260	1 830	-	2 965	-	16 128
Total des Actifs	6 113	2 213	1 690	3 330	3 302	9 917	-	5 791	-	32 355
Amort. Et dépréciations	2 690	1 052	977	3 085	805	896	-	2 831	-	12 336
Effectifs moyen	264	136	78	39	84	311	-	430	-	1 343

NOTE 5 – PERSONNEL

5.1. Effectif moyen

Nombre de personnes	31-déc.-14		31-déc.-13		31-déc.-12	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	228	50	222	64	219	45
Suède	181	28	163	27	114	22
Danemark	100	11	77	11	69	8
Royaume-Uni	52	12	35	15	29	11
Allemagne	102	23	79	16	73	11
Etats-Unis	184	29	240	36	266	45
Australia	5	2	0	0	0	0
Autres	420	46	479	52	385	45

5.2. Sous-traitants

Le groupe fait appel à de la sous-traitance dans le cadre de besoins ponctuels et spécifiques de compétences techniques et afin de pallier à des pics d'activité. Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen de sous-traitants en équivalent temps plein.

Nombre moyen de sous traitants	31-déc.-14		31-déc.-13		31-déc.-12	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	42	3	54	3	25	0
Suède	30	4	27	3	13	4
Danemark	6	0	7	0	7	0
Royaume-Uni	79	1	17	1	13	1
Allemagne	42	0	22	0	13	0
Etats-Unis	169	0	125	0	130	0
Australia	3	1	0	0	0	0
Autres	3	1	1	2	8	0

NOTE 6 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL

6.1. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Salaires	74 897	69 311	66 827
Charges sociales	14 599	15 016	15 128
Rémunérations payées en actions	701	446	-
Dépréciations et amortissements	1 922	1 922	1 922
Provisions créances clients	198	556	556
Autres	54 867	46 657	49 103
Total charges opérationnelles par nature	147 184	133 908	133 536
Coûts des ventes	102 588	93 543	92 587
Coûts commerciaux	9 023	8 896	11 505
Coûts administratifs	35 573	31 469	29 444
Total charges opérationnelles par destination	147 184	133 908	133 536

Au 31 décembre 2014, le poste « Autres » comprend notamment 29,2 Millions d'euros de charges de sous-traitance et 10,8 Millions d'euros de charges immobilières incluant les loyers et les charges d'entretiens afférentes.

En 2014, le crédit d'impôt recherche a été comptabilisé en déduction du coût des ventes pour 191 milliers d'euros sur la ligne « Autres » des charges opérationnelles.

6.2. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Plus ou (moins) valeur sur cession	1	(342)	-
Dépréciation des actifs	-	-	-
Coûts de restructuration	(1 671)	(1 179)	(374)
Autres	10	(76)	354
Total autres charges opérationnelles par nature	(1 660)	(1 597)	(20)

Les coûts de restructuration concernent :

- D'une part les sociétés françaises du groupe et comprennent une dotation aux provisions de 390 milliers d'euros comptabilisée au 31 décembre 2014 qui correspond, en application de IAS 37, à la perte cumulée sur le contrat de sous-location sur la partie des locaux du siège social de Valtech Training dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail.
- D'autre part la filiale américaine avec une dotation aux provisions de 419 milliers d'euros sur l'exercice 2014 qui correspond à la perte cumulée sur le contrat de location de ses locaux, pour la partie louée dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail.

6.3. E.B.I.T.D.A.

L'EBITDA est défini comme l'Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization et constitue un élément de mesure interne au groupe. L'objectif de cet élément de mesure interne est de mesurer l'impact sur la liquidité du groupe de la performance de l'activité.

L'EBITDA de la période est calculé comme suit :

- Résultat opérationnel (tel que présenté au compte de résultat) auquel sont ajoutées :
- la totalité des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentées dans l'état de la situation financière,
- la totalité des mouvements de dépréciations des actifs présentés dans l'état de la situation financière (comptes clients et Goodwill principalement),
- la totalité des dotations et reprises de provisions présentées dans l'état de la situation financière.

	31-déc.-14			31-déc.-13			31-déc.-12		
	Activités courantes	Activités non courantes	2014	Activités courantes	Activités non courantes	2013	Activités courantes	Activités non courantes	2012
RESULTAT OPERATIONNEL	7 265	(3 471)	3 794	3 640	(1 672)	1 968	195	(20)	175
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 804)	(2 882)	(4 686)	(2 960)	192	(2 768)	(2 427)	559	(1 868)
dont coûts de ventes	(635)	-	(635)	(738)	-	(738)	(969)	-	(969)
dont coûts commerciaux	(22)	-	(22)	(19)	-	(19)	(67)	-	(67)
dont coûts de administratif	(1 147)	-	(1 147)	(2 203)	-	(2 203)	(1 391)	-	(1 391)
dont autres coûts opérationnels	-	-	-	-	(76)	(76)	-	-	-
dont coûts de restructuration	-	(1 071)	(1 071)	-	268	268	-	559	559
dont écarts d'acquisition	-	(1 811)	(1 811)	-	-	-	-	-	-
E.B.I.T.D.A	9 069	(589)	8 480	6 600	(1 864)	4 736	2 622	(579)	2 043

NOTE 7 – RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Charges d'intérêts sur dettes financières	(409)	(470)	(580)
Produits financiers	219	15	39
Coût net de l'endettement	(190)	(455)	(541)
Variation des provisions sur actifs non courants	-	-	-
Autres produits (charges) financiers	(21)	(53)	(207)
Différences de change	1 310	416	(225)
Autres charges et produit financiers	1 289	363	(432)
Résultat financier	1 099	(92)	(973)

NOTE 8 – IMPOTS ET IMPOTS DIFFERES

8.1. Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt de la période peut être analysée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Produit (charges) d'impôts exigible	(3 445)	(1 425)	(446)
Variation des impôts différés	436	675	(284)
Total	(3 009)	(750)	(730)

8.2. Preuve d'impôts

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 Décembre 2014. L'impôt sur les sociétés théorique de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice de la mère (33,33% en 2012 pour VALTECH SA) au résultat avant impôts au 31 Décembre 2014.

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Résultat net	1 884	1 021	(2 097)
Charges d'impôt	3 009	750	730
Résultat des sociétés mis en équivalence	-	105	570
Résultat avant impôts	4 893	1 876	(797)
Produits (Charges) d'impôts théorique	(1 631)	(625)	266
Dépréciation des écarts d'acquisition	(604)	-	-
Autres différences permanentes	(195)	(444)	158
Différences temporaires	-	-	-
Utilisation de créances d'impôt sur déficits antérieurs	173	144	521
Changement d'estimation sur la recouvrabilité de la créance d'impôt	-	-	-
Activation de déficits n'ayant pas donné lieu à reconnaissance d'impôt différé antérieurement	-	1 260	-
Créances d'impôt non reconnues sur la période	(1 700)	(1 429)	(1 931)
Autres impôts	-	(56)	-
Effet de la différence des taux d'impôts	948	400	256
Produits (Charges) réels d'impôt	(3 009)	(750)	(730)
Taux effectif d'impôt	61,5%	40,0%	91,6%

8.3. Impôts différés

La ventilation par nature des impôts différés au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Immobilisations corporelles	Provisions et avantages au personnel	Déficits reportés en avant	Autres	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	589	-	1 457	(340)	1 706
Eléments comptabilisés en résultat	(159)	-	-	(125)	(284)
Effets des variations de change	(2)	-	(14)	(5)	(21)
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	428	-	1 443	(470)	1 401
Eléments comptabilisés en résultat	(71)	-	890	(144)	675
Effets des variations de change	-	-	(36)	45	9
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	357	-	2 297	(569)	2 085
Eléments comptabilisés en résultat	(357)	-	(447)	368	(436)
Effets des variations de change	-	-	194	8	202
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	-	-	2 044	(193)	1 851

L'analyse par nature des impôts différés se présente de la manière suivante :

	31-déc.-14			31-déc.-13			31-déc.-12		
	IDA	IDP	2014	IDA	IDP	2013	IDA	IDP	2012
Déficits reportés en avant	2 044	-	2 044	2 298	-	2 298	1 443	-	1 443
Autres éléments	518	(711)	(193)	357	(570)	(213)	428	(470)	(42)
Impôts comptabilisés	2 562	(711)	1 851	2 655	(570)	2 085	1 871	(470)	1 401

Le montant des économies d'impôt lié aux déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été reconnu représentent un montant de 21.015 milliers d'euros. Seuls sont comptabilisés les impôts différés actifs pour lesquels la recouvrabilité est reconnue à travers des perspectives futures d'imputation dans le cadre d'une continuité de l'exploitation moyen terme.

Les économies d'impôts non reconnues par le Groupe se présentent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Valtech SE	13,566	16,489	13,410
Valtech Training (France)	925	600	249
Valtech Ltd	-	108	198
Valtech AG (Allemagne)	-	-	501
Valtech Solution, Inc	6,524	5,394	5,716
Valtech Systems Private Limited	-	-	417
Total	21,015	22,591	20,491

NOTE 9 –GOODWILL

9.1. Origine des Goodwill

L'évolution des goodwill sur la période peut se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	ADEA	Synaris	Majoris	Valtech A/S	ACDSI	Kiara	Total
	E.-U.	Allemagne	Inde	Danemark	France	Suède	
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	8,607	2,044	2,627	444	2,037	758	16,517
Augm. sur acquisition filiale	-	-	-	-	-	-	-
Cession d'une filiale	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	(520)	-	202	(1)	-	33	(286)
Dépréciation sur l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	(2)	-	-	-	-	(2)
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	8,087	2,042	2,829	443	2,037	791	16,229
Augm. sur acquisition filiale	-	-	-	-	-	-	-
Cession d'une filiale	(606)	-	-	-	-	-	(606)
Effets des variations de change	(327)	-	(427)	-	-	(24)	(778)
Dépréciation sur l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	7,154	2,042	2,402	443	2,037	767	14,845
Augm. sur acquisition filiale	-	-	-	-	-	-	1,136
Cession d'une filiale	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	836	-	238	2	-	(44)	(34)
Dépréciation sur l'exercice	(1,811)	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	6,179	2,042	2,640	445	2,037	723	15,168

Pour rappel, le 14 novembre 2013, Valtech Solutions (Etats-Unis) a cédé son activité télécom. L'analyse des flux de trésorerie de cette activité a permis de lui rattacher une partie du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010. L'écart d'acquisition affecté à l'activité télécom cédée s'élève à 606 milliers d'euros, qui vient diminuer d'autant l'écart d'acquisition d'ADEA. L'impact de cette diminution avait été comptabilisé en moins-value de cession au titre de l'exercice 2013.

Une partie des activités historiques aux Etats-Unis a été arrêtée au 1^{er} semestre de l'exercice 2014. En conséquence, une dépréciation du goodwill liée à l'acquisition d'ADEA en 2010 a été comptabilisée pour un montant de 311 milliers d'euros dès le 30 juin 2014.

Au cours du 2nd semestre, Valtech a poursuivi la décroissance des activités historiques aux Etats-Unis et a pris la décision de placer ces activités historiques dans une filiale spécifique dotée d'un management dédié. Cette activité s'analyse désormais comme une UGT et l'analyse des flux de trésorerie de cette UGT a permis de lui affecter un goodwill d'une valeur de 3.418 milliers d'euros. Le test de dépréciation conduit à une dépréciation du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010 à hauteur de 1.500 milliers d'euros.

9.2. Tests de dépréciation

Taux d'actualisation et analyse de sensibilité

Les taux d'actualisation pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs non financiers sont les suivantes :

Paramètres d'actualisation	France	USA	Allemagne	Danemark	Suede	Inde	Australie
Taux de rémunération des actifs sans risques	3,2%	3,3%	2,8%	3,0%	2,9%	8,4%	3,8%
Prime de risque de marché	6,4%	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%	9,1%	5,8%
Prime de risque de l'UGT	2,0%	2,0%	1,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%
Beta endetté	0,96	0,97	0,98	0,98	0,98	0,97	0,97
Risque pays	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,3%	0,0%
Coût du capital	11,4%	10,9%	9,5%	8,6%	8,6%	22,4%	12,3%
Taux de rémunération des actifs sans risques	3,2%	3,3%	2,8%	3,0%	2,9%	8,4%	3,8%
Spread	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	2,5%	0,8%
Taux d'impôt	33,3%	40,0%	29,6%	24,5%	22,0%	32,5%	30,0%
Coût de la dette	2,7%	2,5%	2,6%	2,8%	2,9%	7,3%	3,2%
Moyenne peer Gearing	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Ratio Dettes / capitaux propres	90,9%	90,9%	90,9%	90,9%	90,9%	90,9%	90,9%
Ratio Dettes / capitaux propres	9,1%	9,1%	9,1%	9,1%	9,1%	9,1%	9,1%
Cout moyen du capital	10,6%	10,2%	8,8%	8,1%	8,1%	21,1%	11,5%

Au 31 décembre 2014, chaque goodwill été testé séparément et les primes de risque propres à chaque UGT ont été fixées comme suit :

- France, Etats-Unis, Australie : une prime de risque spécifique à ces UGT testées a été prise en compte à hauteur de 2%.
- Pour l'Inde, la prime de risque spécifique à l'UGT est de 3%, elle était de 6% au 31 décembre 2013. La prime de risque a été diminuée car les résultats financiers de l'Inde depuis plusieurs années démontrent une bonne rentabilité et une grande stabilité.
- Il n'y a pas de prime de risque spécifique pour les autres UGT. La prime de risque spécifique à l'UGT en Allemagne a été supprimée en 2014 compte tenu des bons résultats de cette UGT et de l'atteinte d'une taille critique sur son marché.

Le test de dépréciation du goodwill aux Etats-Unis a pris en compte à la fois les espérances de flux de trésorerie actualisés et la valeur de marché de l'UGT en cas de cession. Le goodwill résiduel affecté à ces activités est 1.918 milliers d'euros après impact de la dépréciation.

Pour les autres UGT, les tests ont été probants et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En 2014, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini est la suivante :

Impact sur la valeur d'utilité de l'UGT en K€		Taux d'actualisation - 1 point	Taux d'actualisation + 1 point	Taux de croissance + 1 point	Taux de croissance - 1 point
Adea	USA	3 356	(2 655)	2 297	(1 820)
Synaris AG	Allemagne	3 622	(2 782)	2 458	(1 899)
Majoris	Inde	222	(200)	118	(107)
Valtech A/S	Danemark	2 824	(2 122)	2 081	(1 567)
Acpsi	France	1 744	(1 411)	1 402	(1 138)
Kiara	Suède	5 432	(4 083)	4 383	(3 301)
Neon Stingray	Australie	229	(187)	191	(157)

En 2014, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini n'aurait pas d'incidence sur la dépréciation des Goodwill et sur le résultat de l'exercice.

En 2014, les taux d'actualisation qui équilibreraient la valeur économique des Goodwill et les valeurs comptables au 31 décembre 2014 sont les suivants :

Valeur maximale du taux d'actualisation avant perte de valeur		
Entité concernée	Pays	Taux
ADEA	USA	17.6%
Synaris AG	Allemagne	23.2%
Majoris	Inde	28.6%
Valtech A/S	Danemark	31.2%
Acpsi	France	45.4%
Kiara	Suède	44.4%
Neon Stingray	Australie	12.7%

HYPOTHESES CLES DU PLAN D'AFFAIRE ET ANALYSE DE SENSIBILITE (IAS 36.134)

La valeur d'utilité de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) a été calculée en fonction d'hypothèses clés du plan d'affaire propre à chaque UGT. Ces hypothèses peuvent être la croissance des revenus, l'évolution des taux de marge brute, l'évolution des charges administratives ou d'autres hypothèses appropriées pour l'UGT considérée. Une analyse de sensibilité est effectuée pour mesurer l'impact de la variation raisonnablement possible d'hypothèses clés sur la valeur d'utilité de chaque UGT.

Adea (USA) :

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont la croissance des revenus, l'évolution du taux de marge brute et le taux de coûts commerciaux et administratifs par rapport aux revenus.

Les hypothèses retenues reposent sur le développement des activités de marketing digital, la diversification du portefeuille de clients et l'évolution de la marge brute. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses clés n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Synaris AG (Allemagne)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont la croissance des revenus et l'évolution du taux de marge brute, dans le contexte d'une

progression de nos activités de marketing digital. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses clés n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Majoris (Inde)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont l'évolution des revenus et du taux de marge brute sur la durée du plan. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses clés n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Valtech A/S (Danemark)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont la croissance des revenus et l'évolution du taux de marge brute. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Acpsi (France)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont l'évolution des revenus et du taux de marge brute. L'évaluation de la valeur de marché de cette UGT a été réalisée par comparaison avec les valeurs observées dans des transactions récentes pour des sociétés similaires.

Kiara (Suède)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont la croissance des revenus et l'évolution du taux de marge brute. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses clés n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

Neon (Australie)

Le plan d'affaire est établi sur une période de 5 ans. Les hypothèses clés retenues pour l'analyse de cette UGT sont la croissance des revenus, la diversification du portefeuille de clients, le développement de nouvelles offre et l'évolution du taux de marge brute. Nous estimons au 31 décembre 2014 que la variation raisonnablement possible de ces hypothèses clés n'entraînerait pas de dépréciation de la valeur de l'UGT.

NOTE 10 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels achetés	Logiciels créés pour usage	Total
Au 31 décembre 2013			
Valeurs brutes	3 226	-	3 226
Amortissements	(2 146)	-	(2 146)
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	1 080	-	1 080
Augmentation	244	502	746
Cession	-	-	-
Variation de périmètre	-	90	90
Différence de conversion sur valeurs brutes	118	29	146
Amortissement	(2)	(76)	(78)
Amortissement exceptionnel	-	-	-
Différence de conversion sur amortissements	(109)	(3)	(112)
Autres variations des amortissements	-	(46)	(46)
Au 31 décembre 2014			
Valeurs brutes	3 588	502	4 090
Amortissements	(2 257)	(7)	(2 263)
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	1 331	495	1 826

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond d'une part à l'investissement du groupe dans son nouveau système de gestion et d'autre part à la création de nouveaux services destinés aux clients.

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations dans les immobilisations corporelles peuvent se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Agencements	Mobiliers de bureau	Matériels informatiques	Autres	Location financière	Total
Au 31 décembre 2013						
Valeurs brutes	3 417	1 892	6 488	445	279	12 521
Amortissements	(2 315)	(1 410)	(5 500)	(420)	(279)	(9 924)
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	1 102	482	988	25	-	2 597
Augmentations	210	134	1 160	39	-	1 543
Cessions	-	(7)	-	-	-	(7)
Variation de périmètre	3	5	-	-	-	8
Différence de conversion	28	(4)	34	31	-	89
Amortissements	(482)	(176)	(758)	(41)	-	(1 457)
Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014						
Valeurs brutes	3 780	1 679	6 198	572	279	12 508
Amortissements	(2 963)	(1 237)	(4 783)	(473)	(279)	(9 735)
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	817	442	1 415	99	-	2 773

NOTE 12 – ACTIFS FINANCIERS

Les variations dans les actifs financiers se présentent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants	Dépôt	Autres investissements à long terme	Total
Au 31 décembre 2013					
Valeurs brutes	-	256	2 915	-	3 171
Amortissements	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	-	256	2 915	-	3 171
Augmentations et reclassements	-	121	57	-	178
Cessions	-	(4)	(95)	-	(99)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	197	-	197
Amortissements	-	-	-	-	-
Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014					
Valeurs brutes	-	373	3 074	-	3 447
Amortissements	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	-	373	3 074	-	3 447

Les dépôts correspondent à des dépôts et cautions versés dans le cadre des locations immobilières des sociétés du Groupe.

NOTE 13 – CREANCES COURANTES

13.1. Créances clients et comptes rattachés

Les variations de l'exercice des créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2014 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)		
Valeur nette au 31 décembre 2013		29 707
dont Valeur brute		31 028
dont Provision pour dépréciation		(1 321)
Variation		6 753
Mouvement des provisions		198
Différence de conversion		970
Valeur nette au 31 décembre 2014		37 628
dont Valeur brute		38 842
dont Provision pour dépréciation		(1 214)

Les créances clients net des provisions pour dépréciation au 31 décembre 2014 se répartissent par date d'échéance comme suit :

Balance agée des créances non provisionnées	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Non échues ou échues depuis moins de 30 jours	28 619	19 290	26 962
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	3 993	6 807	4 390
Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	1 334	897	1 581
Echues depuis plus de 90 jours	3 682	2 713	3 323
Total	37 628	29 707	36 256

Les variations de l'exercice des provisions pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2014 se présentent de la manière suivante :

Mouvement des créances douteuses	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Au 1er janvier	(1 321)	(961)	(1 145)
Provision pour créances douteuses	(644)	(647)	(181)
Créances irrécouvrables	-	-	178
Reprise de provisions	842	264	190
Ecart de conversion	(91)	23	(3)
Au 31 décembre	(1 214)	(1 321)	(961)

Le détail au 31 décembre 2014 par date d'échéance des provisions pour dépréciation se présente comme suit :

Balance agée des créances provisionnées	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Non échues ou échues depuis moins de 30 jours	(40)	(374)	-
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	-	(39)	-
Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	(35)	(7)	-
Echues depuis plus de 90 jours	(1 139)	(901)	(961)
Total	(1 214)	(1 321)	(961)

13.2. Autres créances

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Créances fiscales et sociales	2 288	2 036	2 115
Autres créances	3 130	1 356	775
Charges constatées d'avance	2 018	1 916	1 668
Total	7 436	5 308	4 558

NOTE 14 – CAPITAL

14.1. Capital

Au 31 décembre 2014, le capital de VALTECH S.A., d'un montant de 3.330.923,32 euros est composé de 27.503.262 actions ordinaires sans montant nominal. Il est entièrement libéré. Les variations sur la période se présentent de la manière suivante :

Nombre d'actions	31-déc.-14	31-déc.-13	31/12/2012 Regroupées	31/12/2012 Avant regroup.
Au 1er janvier	21 224 192	21 224 192	19 349 192	154 793 551
Augmentation de capital	6 279 070	-	1 875 000	15 000 000
Réduction de capital	-	-	-	-
Levées d'option	-	-	-	-
Au 31 décembre	27 503 262	21 224 192	21 224 192	169 793 551

L'assemblée générale du 22 octobre 2014 a approuvé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à SiegCo pour un montant de 27 millions d'euros, par création de 6.279.070 actions nouvelles au prix unitaire de 4,30 euros. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par SiegCo le 30 octobre 2014.

Pour rappel, par décision du Conseil d'administration du 26 avril 2013, les actions VALTECH ont été regroupées à raison de 8 actions anciennes non regroupées pour 1 action nouvelle regroupée. Les actions anciennes ont été regroupées d'office le 27 mai 2013, à l'exception des actions anciennes formant rompus. Cette opération est sans incidence sur les capitaux propres consolidés.

Les actions nouvelles regroupées sont admises sur le marché réglementé Euronext de la bourse de Paris sous le code ISIN FR0011505163.

14.2. Actions d'autocontrôle – contrat de liquidité

Le 13 juin 2013, Valtech a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées. La société a fait un apport complémentaire de 650 milliers d'euros au contrat de liquidité. A ce titre, à la date du 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 10.687 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 658.430,60 euros

Les titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité sont privés de droits de vote. La valeur des titres d'autocontrôle ainsi détenus est de 703 milliers d'euros.

14.3. Actions d'autocontrôle – programme de rachat d'actions

L'assemblée générale du 25 avril 2014 a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions d'une durée maximum de 18 mois, le nombre d'actions achetée pendant la durée du programme ne pouvant excéder 10% des actions composant le capital de Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale. Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme est de 10 euros. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 21,22 millions d'euros.

Les objectifs de ce programme tels qu'autorisés par l'assemblée générale mixte du 25 avril 2014 sont :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce; ou
- l'attribution ou de la cession (avec ou sans décote) d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail); ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport; ou
- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions détenues par la société est de 159.180 pour un prix total d'acquisition de 703 milliers d'euros. Les titres détenus au titre de ce programme sont privés de droit de vote.

14.4. Résultat de base par action et résultat dilué par action

La réconciliation entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présentée de la manière suivante :

	Perte nette	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
2014			
Résultat de base par action	1 833	22 772 147	0,08
Effets dilutif des stocks options		1 075 586	
Résultat par action dilué	1 833	23 847 733	0,08
2013			
Résultat de base par action	1 021	21 221 380	0,05
Effets dilutif des stocks options		360 943	
Résultat par action dilué	1 021	21 582 323	0,05
2012			
Résultat de base par action	(2 097)	21 224 194	(0,10)
Effets dilutif des stocks options			
Résultat par action dilué	(2 097)	21 224 194	(0,10)

14.5. Dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes à ses actionnaires au cours des exercices 2014, 2013 et 2012.

NOTE 15 – PROVISIONS

15.1. Evolution des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Loyers pour locaux inutilisés	Engagement de retraite	Autres	Total
Au 31 décembre 2012					
Dont Courant	881	531	187	69	1 668
Dont non courant	-	329	491	-	820
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	881	860	678	69	2 488
Augmentations	586	294	73	333	1 286
Reprise	(532)	-	(128)	(69)	(729)
Reprise (utilisation)	-	(559)	-	-	(559)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Différence de conversion	(9)	(20)	33	-	4
Autres variations	-	-	(41)	-	(41)
Au 31 décembre 2013					
Dont Courant	926	249	294	333	1 802
Dont non courant	-	326	321	-	647
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	926	575	615	333	2 449
Augmentations	29	797	226	417	1 469
Reprise	-	-	(54)	(33)	(87)
Reprise (utilisation)	(291)	(592)	-	-	(883)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Différence de conversion	14	46	30	1	91
Autres variations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014					
Dont Courant	678	341	309	718	2 046
Dont non courant	-	485	508	-	993
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	678	826	817	718	3 039

15.2. Provisions pour couverture sociale, engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. Les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et, dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

- Régimes de retraite à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

- Régimes de retraite à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs et de revalorisation des rentes versées.

Les engagements postérieurs à l'emploi sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 2.17. Pour les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges.

- Couverture sociale

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

Les avantages sociaux sont reconnus dans les états financiers du Groupe suivant la répartition suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Inde	Etats Unis	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	291	124	-	415
Couts des services rendus	200	103	-	303
Autres variations	-	(29)	-	(29)
Différence de conversion	-	(11)	-	(11)
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	491	187	-	678
Couts des services rendus	(128)	73	-	(55)
Autres variations	(41)	-	-	(41)
Différence de conversion	-	32	-	32
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	322	292	-	614
Couts des services rendus	70	(17)	-	53
Autres variations	116	-	-	116
Différence de conversion	-	34	-	34
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	508	309	-	817

Au 31 décembre 2014, les taux d'actualisation font référence au taux Iboox 20 ans.

Hypothèses	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Taux d'actualisation	2,0%	3,2%	2,7%
Augmentation des salaires	2,0%	2,0%	2,0%
Date de départ à la retraite	65	63	63

15.3. Provisions pour litiges

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Un contrôle fiscal a eu lieu en France qui a porté sur les exercices 2010 et 2011 et sur le crédit d'impôt recherche comptabilisé ou payé au cours de ces deux années. Une proposition de rectification a été faite en décembre 2013 sur le crédit d'impôt recherche qui avait fait l'objet en 2010 d'un encaissement de 2.228 milliers d'euros. Les échanges contradictoires avec l'administration fiscale ont conduit cette dernière à restreindre le champ de sa proposition de rectification à une partie du crédit d'impôt recherche

correspondant à un encaissement de 1.033 milliers d'euros en 2010. Par ailleurs le contrôle des autres impositions a donné lieu à une notification à la société en juillet 2014. A l'issue des discussions amiables avec l'administration fiscale, cette dernière a adressé postérieurement à la clôture un avis de mise en recouvrement que la société entend contester. La société a pris en compte l'état le plus récent des procédures et a décidé de provisions pour risques complémentaires qui ont été comptabilisées au 31 décembre 2014.

Des discussions avec un client américain ont eu lieu depuis 2010 concernant la réception définitive de prestations réalisées depuis 2007. Ces discussions n'ont pas abouti et ce client a introduit aux Etats-Unis au premier semestre 2013 une action en justice pour obtenir réparation et des dommages et intérêts. La procédure judiciaire est toujours dans une phase préliminaire et, conformément à la pratique aux Etats-Unis, la société n'a donc pas encore reçu les documents à l'appui des demandes du client. Conseils pris, la direction de la filiale américaine, comme celle du groupe, a décidé de laisser inchangée la provision pour risques affectée à cette affaire afin de couvrir le risque estimé.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Ni la société VALTECH SE ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de VALTECH estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Les reprises de provisions de l'exercice concernent notamment des reprises de litiges prud'homaux avec d'anciens employés.

15.4. Provisions pour locaux inoccupés

La filiale française Valtech Training a conclu en juillet 2013 et en octobre 2014 deux contrats de sous-location des locaux de son siège social dont elle n'a plus l'utilité. Les revenus de la sous-location sont inférieurs aux loyers à la charge de la filiale. En application de IAS 37 la perte sur ce contrat, cumulée jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail a fait l'objet d'un complément de dotation aux provisions pour charges en 2014 pour 342 milliers d'euros.

D'autre part la filiale américaine Valtech Solution a constaté une dotation aux provisions de 419 milliers d'euros sur l'exercice 2014 qui correspond à la perte cumulée sur le contrat de location de ses locaux, pour la partie louée dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail.

L'évolution des autres provisions pour locaux vides est principalement liée aux reprises de provision pour la partie des loyers sur nos bureaux sous utilisés à Londres (Angleterre).

Ces provisions couvrent la totalité des loyers jusqu'à la fin des baux, minorés des sous locations potentielles si celles-ci sont jugées suffisamment probables au regard du marché local de l'immobilier.

NOTE 16 – DETTES COURANTES – NON COURANTES

16.1. Dettes non courantes

Le Groupe n'a pas eu à déclarer de dettes non courantes.

16.2. Dettes courantes

Les autres dettes courantes se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Dettes fiscales et sociales	11 570	9 633	10 685
Avances clients	2 354	1 834	2 451
Produits constatés d'avance	3 736	3 046	2 769
Autres	1 287	408	544
Dettes courantes	18 947	14 921	16 449

16.3. Dettes Fournisseurs

La balance âgée des dettes fournisseurs se présente de la façon suivante :

Balance âgée des dettes fournisseurs	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Non échues ou échues depuis moins de 30 jours	12 130	9 169	11 043
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	2 900	2 817	846
Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	128	231	498
Echues depuis plus de 90 jours	857	814	1 104
Total	16 015	13 031	13 491

Les variations des dettes fournisseurs sur l'exercice se présentent de la façon suivante :

Mouvement des dettes fournisseurs	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Au 1er janvier	13 031	13 491	12 033
Variation	2 277	(110)	1 396
Ecart de conversion	707	(350)	3
Variation de périmètre	-	-	-
Autres mouvements (IAS 32-39)	-	-	59
Au 31 décembre	16 015	13 031	13 491

NOTE 17 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE,

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

En 2014, les filiales allemandes et danoises du groupe ont conclu séparément un contrat de mobilisation de créances pour un montant maximum total de 2.200 milliers d'euros. Ces contrats transfèrent à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

Pour rappel, le groupe a conclu en 2012 un contrat de mobilisation de créances pour un montant maximum de 4.000 milliers d'euros. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. A partir du 31 décembre 2012, selon les normes IFRS (IAS 39), le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Trésorerie et équivalent	26 216	5 305	3 901
Découvert	-	(809)	(3 564)
Mobilisation de créances	-	-	-
Total	26 216	4 496	337

NOTE 18 – DETTES FINANCIERES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

18.1. Analyse de la dette par nature

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Emprunts	112	68	9
Locations financières	-	-	-
Dettes financières non courantes	112	68	9
Emprunts	828	3 986	5 826
Locations financières	-	-	-
Découvert bancaires	-	809	3 564
Dettes financières courantes	828	4 795	9 390
Dettes financières totales	940	4 863	9 399

18.2. Analyse de la dette par échéances

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Maturité inférieure à 1 an	875	4 795	9 390
Maturité entre 1 et 5 ans	65	68	9
Maturité supérieure à 5 ans	-	-	-
Dettes financières totales	940	4 863	9 399

L'essentiel de la dette à plus d'un an est constitué d'un dépôt de garantie reçu.

18.3. Analyse de la dette par devises

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Dettes libellées en euros	112	799	2 394
Dettes libellées en livres sterling	-	77	604
Dettes libellées en dollars US	828	3 987	6 401
Dettes financières totales	940	4 863	9 399

18.4. Analyse de la dette par taux

L'ensemble de la dette du groupe est à taux variable court ou moyen terme.
Aucune couverture de taux n'a été mise en place.

18.5. Contrats de financement

La plupart des contrats de financement conclus par le Groupe contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de VALTECH S.A. et de ses filiales. En vertu de ces clauses, la dégradation significative de la situation financière du Groupe peut causer l'exigibilité d'une partie significative ou même de la totalité de ses lignes de crédit.

NOTE 19 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs.

L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe. Le groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le groupe n'a pas contracté de dérivés ni aucun swaps de taux d'intérêt.

19.1. Gestion du risque de change

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du groupe (USD, GBP, SEK, DKK, INR) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une politique de couverture.

Sur l'exercice 2014, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est de <242> milliers d'euros.

Répartition par devise en milliers d'euros	EUR	USD	INR	SEK	DKK	GBP	AUD	AUTRES	TOTAL
au 31/12/2014									
Actif	49,473	15,463	5,960	9,721	5,711	8,552	1,898	279	97,056
Passif hors capitaux propr	19,340	3,321	2,866	5,177	3,093	4,640	1,134	81	39,652
Position nette avant couverture (en euros)	30,133	12,142	3,094	4,544	2,618	3,912	764	198	57,404
Couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après couverture (en euros)	30,133	12,142	3,094	4,544	2,618	3,912	764	198	57,404

Le groupe est principalement exposé à l'USD. Une appréciation de 10% de l'USD entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 1.214 milliers d'euros. Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 1.214 milliers d'euros.

19.2. Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2014, le groupe Valtech est exposé au risque de Taux d'intérêts à deux titres :

- **Les financements**

L'ensemble des financements du groupe Valtech sont des financements court terme indexés sur des taux court terme spécifiques à chaque pays. Le groupe Valtech encourt donc un risque de variation de taux en fonction des évolutions de chaque indice pour la partie tirée des lignes de crédits détaillé à la note 18.3

Une variation de 1% des indices à la hausse aurait un impact négatif de 8 milliers d'euros sur le résultat net avant impôt du groupe Valtech.

Le groupe n'a pas mis de couverture de taux en place.

- **Les cautions bancaires**

L'ensemble des cautions bancaires de Valtech sont des cautions bancaires indexées sur des taux fixe spécifique à chaque pays. Le groupe a donné des cautions bancaires à hauteur de 268 milliers d'euros.

19.3. Risque de liquidité

Outre la trésorerie disponible de 26.216 milliers d'euros, le financement du groupe au 31 décembre 2014 repose sur principalement sur deux types de financement.

1°) Trois lignes de mobilisation de créances pour un total de 6,1 millions d'euros conclues par Valtech SE et les filiales allemandes et danoises. Ce contrat transfert à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement des créances.

2°) Un emprunt bancaire à court terme aux Etats-Unis pour un montant de 6.589 milliers d'euros à échéance 25 mai 2015.

Au 31 décembre 2014, le groupe disposait de lignes de crédit non utilisées pour un montant total de 7.102 milliers d'euros.

Il n'existe à ce jour aucun élément qui pourrait indiquer que le groupe ne dispose pas des moyens de financement nécessaire à son activité.

19.4. Risque sur actions et autres placements financiers

Compte-tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours.

NOTE 20 – AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES - PLAN DE BONS DE SOUSCRIPTION D’ACTIONS

20.1. Description des principales caractéristiques des plans d'options de souscriptions d'actions.

Les principales caractéristiques du plan de bons de souscription en actions en vigueur au 31 décembre 2014 sont décrites dans le tableau ci-après :

	Caractéristiques	
	Plan 2013	Plan 2014
Date d'attribution	12-juin-13	5-déc.-14
Durée contractuelle du plan	entre 4 et 5 ans	entre 3 et 4 ans
Nombres de bon de souscription émis	23,153,666	6,485,155
Nombre de BSA nécessaires à la souscription d'une action VALTECH	8 BSA	8 BSA
Période de levée d'option	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018
Nombre de bénéficiaires	58	30
Prix de souscription (en euros)	0.03	0.05
Prix d'exercice (en euros)	0.27	0.33
Mode de règlement (cash ou capitaux propres)	Capitaux propres	Capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les plans de bons de souscription d'actions sont les suivants :

	2014		2013	
	Nombre de BSA	Prix d'exercice	Nombre de BSA	Prix d'exercice
Bons non exercés en début de période	23,153,666	0.27	-	-
BSAR attribués sur la période	6,485,155	0.33	23,153,666	0.27
BSAR annulés/échu sur l'exercice	(1,343,824)	0.27	-	-
BSAR exercés sur l'exercice	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Variation des bons sur la période	5,141,331		23,153,666	0.27
Bons exercables en fin de période	28,294,997	0.31	23,153,666	0.27

20.2 Informations sur la juste valeur des options attribuées

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des différents plans à partir de deux modèles d'évaluation (Cox, Ross et Rubinstein / Monte Carlo) et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates.

Les principales données et hypothèses qui ont été utilisées pour réaliser ces évaluations sont les suivantes :

	Plan du 10 mai 2013 à 4 ans	Plan du 17 mai 2013 à 4 ans	Plan du 10 mai 2013 à 5 ans	Plan du 17 mai 2013 à 5 ans
Date du plan	10-mai-13	17-mai-13	10-mai-13	17-mai-13
Cours du sous jacent à la date d'attribution	0,34	0,35	0,34	0,35
Prix de souscription (en euros)	0,03	0,03	0,03	0,03
Prix d'exercice (en euros)	0,27	0,27	0,27	0,27
Volatilité attendue ⁽¹⁾	56,10%	55,90%	56,10%	55,90%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans
Taux de rendement sans risques ⁽²⁾	0,45%	0,38%	0,62%	0,53%
Taux de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-
Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾	14,84	15,43	15,47	16,03

	Plan du 5 déc. 2014 à 3 ans	Plan du 5 déc. 2014 à 4 ans
Date du plan	5-déc.-14	5-déc.-14
Cours du sous jacent à la date d'attribution ⁽⁰⁾	4,70	4,70
Prix de souscription (en euros)	0,05	0,05
Prix d'exercice (en euros)	0,33	0,33
Volatilité attendue ⁽¹⁾	56,10%	55,90%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans
Taux de rendement sans risques ⁽²⁾	0,45%	0,38%
Taux de dividendes ⁽³⁾	-	-
Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾	14,84	15,43

⁽⁰⁾ Suite à l'opération de regroupement d'actions (8 actions anciennes pour une nouvelle), le cours du sous-jacent est à comparer au prix de souscription et d'exercice de 8 bons.

⁽¹⁾ Volatilité pondérée en fonction de l'échéancier d'exercice.

⁽²⁾ Taux de rendement sans risque (OAT de maturité 2 et 5 ans) pondéré en fonction de l'échéancier d'exercice.

⁽³⁾ Compte tenu de l'absence de d'historique de distribution et de la rentabilité actuelle de la société, il est fait l'hypothèse qu'il ne sera pas distribué de dividende à un horizon de 5 ans.

⁽⁴⁾ Juste Valeur des options pondérées en fonction de l'échéancier d'exercice.

20.3. La maturité des options de souscription d'actions

20.3.1 Plan de 2013

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 4 ans et 5 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

- Le nombre de BSAR d'une durée de 4 ans est au minimum égal à 25% (5 788 417) et au maximum de 50% des BSAR attribués (11 576 833) ;
- La proportion de BSAR d'une durée 5 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 4 ans interviendra ainsi le 12 juillet 2017 et celle des BSAR 5 ans le 12 juillet 2018.

Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

- les BSAR 4 ans sont exerçables du 12 juillet 2016 inclus au 11 juillet 2017 inclus ;
- les BSAR 5 ans sont exerçables du 12 juillet 2017 inclus au 12 juillet 2018 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.3.2 Plan de 2014

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 3 ans et 4 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

- Le nombre de BSAR d'une durée de 3 ans est au minimum égal à 25% (1.621.289) et au maximum de 50% des BSAR attribués (3.242.578) ;
- La proportion de BSAR d'une durée 4 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 3 ans interviendra ainsi le 12 juillet 2017 et celle des BSAR 4 ans le 12 juillet 2018.

Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

- les BSAR 3 ans sont exerçables du 12 juillet 2016 inclus au 11 juillet 2017 inclus ;
- les BSAR 4 ans sont exerçables du 12 juillet 2017 inclus au 12 juillet 2018 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.4. La volatilité du cours

Le Groupe a choisi de retenir une volatilité calculée sur un historique de 3 ans précédant l'attribution des plans et a appliqué une volatilité différente, calculée à la date d'attribution, correspondant à chacune des maturités envisagées par l'échéancier d'exercice.

20.5. Les caractéristiques des plans

20.5.1 Plan de 2013

Le 10 octobre 2012, le Conseil d'administration de la société Valtech SA (ci-après, « la Société » ou « Valtech »), faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 mai 2012, a arrêté les dispositions d'un plan de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR), dont les bénéficiaires sont les dirigeants mandataires sociaux ou membres du Comité exécutif, et certains cadres de la Société ou de ses filiales.

Les dispositions du plan, en particulier le prix de souscription des BSAR, ont été confirmées par ce même Conseil d'administration les 6 novembre 2012 et 7 mai 2013. L'émission des BSAR, qui a fait l'objet d'une note d'opération sur laquelle l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa le 10 mai 2013, peut se présenter de la manière suivante :

Les BSAR émis donnent droit, à l'occasion de leur exercice à des actions nouvelles de la Société, à raison de 1 action Valtech pour 1 BSAR. En raison du vote, par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2013, de l'opération de regroupement, l'exercice de 8 BSAR donnera droit à 1 Action Nouvelle Regroupée Valtech.

- Nombre maximum de BSAR à émettre : 23.153.666
- Prix de souscription : 0,03 euro.
- Prix d'exercice : 0,27 euro
- Les BSAR sont incessibles et indisponibles :
 - o les 3 premières années (soit jusqu'au 12 juillet 2016) pour la totalité des BSAR
 - o les 4 premières années pour 50% des BSAR
- Périodes d'exercice :
 - o La 4ème année (soit du 12 juillet 2016 au 11 juillet 2017) pour minimum 25% et maximum 50% des BSAR
 - o La 5ème année (soit du 12 juillet 2017 au 12 juillet 2018) pour le solde des BSAR.
- Remboursement anticipé à 0,01 euro au gré de la Société à compter du début de la 3ème année, soit à compter du 12 juillet 2015, et jusqu'à l'échéance, soit le 12 juillet 2018, et à condition que le cours de bourse (moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice avant regroupement (soit 0,74 euro avant regroupement et 5,92 euro après regroupement). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 euro (avant regroupement), les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés.
- En cas de départ de la Société, selon le cas :

(i) si un Titulaire de BSAR a pris l'initiative de la rupture pour une raison qui n'est pas imputable à la Société ou (ii) si la Société a pris l'initiative de la rupture et l'a fondée sur une cause réelle et sérieuse ou un juste motif, étant entendu que la rupture du contrat de travail pour inaptitude, la révocation pour inaptitude,

la mise ou le départ à la retraite ne sont pas considérés comme des situations de Bad Leaver, la Société pourra rembourser, dans un délai de 3 mois à compter du départ de la Société (fin de préavis en cas de préavis exécuté) les BSAR au prix de souscription auquel sera appliqué le taux EURIBOR.

(iii) En cas de décès, rupture du contrat de travail pour inaptitude, révocation pour inaptitude, mise ou départ à la retraite, le Titulaire de BSAR concerné ou ses ayants droit pourront, soit conserver les BSAR jusqu'aux périodes d'exercice puis les exercer avant l'échéance, soit les exercer par anticipation dans les 6 mois suivant le départ effectif de la Société, soit en demander à tout moment le remboursement aux conditions de (i).

L'ensemble des 23.153.666 BSAR a été souscrit, il en résulte un encaissement pour la Société d'un montant de 694 milliers d'euros sur l'exercice 2013.

- L'action sous-jacente est l'action Valtech cotée sur le marché EuroNext Paris, Eurolist Compartiment C (ISIN FR0004155885). Ces actions sont cotées depuis le 12 avril 1999. Les actions seront créées au fur et à mesure de l'exercice des BSAR et feront l'objet de demandes d'admissions périodiques à la négociation. Il s'agit d'actions ordinaires qui pourront être librement cédées par le Titulaire devenu actionnaire. 3 managers se verront attribuer 67% des BSAR, les 33% restant étant répartis entre les autres managers. L'un des 3 managers, Sebastian Lombardo, est bénéficiaire à hauteur de 42% des BSAR.
- Si l'ensemble des 23.153.666 souscrits devait être exercés, il en résultera l'émission et l'admission de 2.894.208 Actions Nouvelles Regroupés représentant 12% du capital de la Société (soit 13,62% avant augmentation de capital).

20.5.2 Plan de 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014 a décidé d'émettre un maximum de 6.499.320 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) en faveur des Titulaires de BSAR existant ayant souscrit dans le cadre de la précédente l'émission intervenue en 2013, en précisant que :

- 8 BSAR donneront droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;
- le prix d'émission de 8 BSAR sera de 0,4€ ;
- le prix de souscription de 8 BSAR sera de 3,90€ ;
- ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 12 juillet 2016 et le 11 juillet 2017, et pour partie (le solde) entre le 12 juillet 2017 et le 12 juillet 2018 ;
- l'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 12 juillet 2017, et pour le solde (75%), le 12 juillet 2018 ;
- ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,2€ pour 8 BSAR, à compter du 12 juillet 2015, et jusqu'au 12 juillet 2018, à condition que le cours de bourse (moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 10,96€ ; dans le cas où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,2€ pour 8 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés ;
- les BSAR seront incessibles ;
- les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus,

conformément aux bulletins de souscription des Titulaires de BSAR ayant souscrit aux BSAR émis le 12 juillet 2013.

Le nombre de BSAR souscrit est de 6.485.155 et il en résulte un encaissement de 324 milliers d'euros pour la société, à recevoir en 2015. Si l'ensemble des 6.485.155 BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 810.644 actions nouvelles regroupées, représentant 2,95% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait à 3.162 milliers d'euros.

20.6. Charges comptabilisées au titre des avantages sur instruments de capital

La charge totale comptabilisée en résultat en contrepartie des capitaux propres au titre des avantages sur instruments de capital s'élève à 686 milliers d'euros au titre de l'exercice 2014.

NOTE 21 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent se présenter de la manière suivante:

21.1. Obligations contractuelles

Les engagements liés aux locations simples peuvent être présentés de la manière suivante:

Locations (en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Moins d'un an	5,549	5,322	5,136
Entre un et cinq ans	5,505	6,802	10,344
Au-delà de 5 ans	133	-	33
Engagement de locations	11,186	12,124	15,513

Il s'agit principalement d'engagements liés aux locations immobilières.

21.2. Garanties données

Le Groupe VALTECH a consenti les garanties suivantes:

Garanties données (en milliers d'euros)	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Garanties dans le cadre des baux immobiliers	594	1,916	2,976
Garantie de bonne fin	-	150	1,666
Garantie liées aux moyens de financement	828	4,297	6,497
Engagement total	1,422	6,363	11,139

Garantie donnée dans le cadre de baux immobiliers :

Il s'agit en particulier d'une garantie bancaire consentie en Angleterre au bailleur des locaux de Londres. Cette garantie couvre la totalité des loyers résiduels. Au 31 décembre 2014, le montant de loyers dus représente 268 milliers d'euros.

- Garantie donnée liée aux moyens de financement :
Certaines lignes de crédit dont bénéficie Valtech font l'objet de garantie. Au 31 décembre 2014, la principale ligne de crédit, tirée à hauteur de 824 milliers d'euros, est la ligne de crédit conclue par VT Solutions aux Etats Unis d'Amérique. Cette ligne de crédit est contre-garantie par les actifs de la filiale.

21.4. Garanties reçues

Le Groupe ne détient pas de garantie octroyée par des tiers à son profit. Les garanties reçues d'établissements financiers à son profit et émises à sa demande sont présentées en garanties données.

NOTE 22 – PARTIES LIEES

22.1. Parties liées

Les transactions (incluant les honoraires de missions d'assistance spécifiques de S. Lombardo) conclues à des conditions normales de marché entre le groupe et les parties liées, sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Societe	Prestations	Lien	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Sky Jet	Conseil	Sebastian Lombardo	1 114	766	503
Executive Technologies Partner	Conseil	Tomas Nores	750	515	431

22.2. Sociétés mises en équivalence

Les transactions avec les entreprises sur lesquelles le groupe VALTECH exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de mises en équivalence ne sont que des transactions courantes effectuées au prix du marché pour des montants non significatifs au regard de l'activité du groupe.

22.3. Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration

Rémunération des mandataires sociaux de Valtech SA due au titre des exercices 2013 et 2014 :

A partir de l'année 2013, les mandataires sociaux de VALTECH S.A., société mère du groupe, ont droit en cette qualité à des jetons de présence pour leur participation aux travaux du conseil d'administration. Cette rémunération n'a été versée ni en 2013 ni en 2014 et le conseil d'administration n'a pas décidé de l'allocation des jetons de présence entre ses membres. La rémunération des mandats sociaux, au titre des exercices 2013 et 2014 se présente de la manière suivante :

	31-déc.-14	31-déc.-13	31-déc.-12
Avantage court terme	-	-	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-
Jetons de présence	100	100	-
Avantage en nature	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-
Charge de la période	100	100	-

Le Président Directeur Général de Valtech SE, Sébastian Lombardo, a droit comme les autres membres du conseil d'administration à des jetons de présence au titre de participation aux travaux du conseil d'administration. Cependant, le conseil d'administration n'ayant pas statué sur les modalités d'attribution des jetons de présence, aucune rémunération ne figure à ce titre dans le tableau des rémunérations perçues par M. Sébastian Lombardo. Il convient d'observer, que dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumise aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce, des sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires. Ces honoraires sont détaillés dans la note 22.1.

22.4. Montants alloués aux organes de direction

Les montants alloués aux 4 membres du comité exécutif du groupe VALTECH sous forme de rémunération ou d'honoraires comptabilisés au cours de l'exercice 2014 s'élevaient à 2.747 milliers d'euros. Au titre de l'exercice 2013, les rémunérations ou honoraires comptabilisés alloués aux 4 membres du comité exécutif du groupe VALTECH s'élevaient à 2.395 milliers d'euros.

Pour l'exercice 2014, ce montant se compose de 1.864 milliers d'euros d'honoraires, détaillés dans la note 22.1 et de 883 milliers d'euros de rémunérations.

NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

NOTE 24 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Deloitte & Associés	G. Drancy	Deloitte & Associés	G. Drancy	Deloitte & Associés	Fidrex
Audit						
- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	104	47	97	50	93	48
Filiales	156	24	126	20	107	6
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
Emetteur	70					
Filiales	78					
Sous-total	408	71	223	70	200	54
Autres prestations						
- Juridique, fiscal, social						
- Autres						
Sous-total						
TOTAL	408	71	223	70	200	54